

Annonces Légales

Arrêté SG/DCL/BRGE du 20 Décembre 2021 portant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans le département de la Guadeloupe.

En vertu de cet arrêté, le tarif appliqué est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

CONSTITUTIONS

FC07070

Par ASSP du 30/09/2022, est constituée la SCI, "LOCAT'D"

Objet social : Acquisition de tous biens immobiliers de toute nature, la propriété, la gestion, l'administration, la location par bail ou autrement, la cession, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition. Acquisition de terrain et construction de villa à visée locative.

Durée : 99 ans
Capital social : 1.000 euros
Siège social : CACAO, 97115 SAINTE ROSE

Gérant : Harry DEUBRAS demeurant CACAO 97115 SAINTE ROSE

Transmission des parts sociales : Librement cessibles entre associés. Les cessions consenties à des tiers, y compris au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant doivent faire l'objet d'un agrément des associés.

La société sera immatriculée au RCS de POINTE-A-PITRE

FC07074

Par acte sous seing privé en date du 11/10/2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CO INVEST

FORME : Société par actions simplifiée à associé unique

CAPITAL : 2 000,00 euros

SIÈGE : rue de Roseau 97130 CAPES-TERRE BELLE EAU

OBJET : La prise de participation par achat, souscription, apport, fusion, de tous biens mobiliers, valeurs mobilières et autres droits sociaux dans toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale. La création de services utiles aux sociétés et entreprises contrôlées, en matière commerciale, technique, administrative, comptable, informatique de gestion, maintenance et autres. Toutes opérations financières avec les sociétés du groupe.

DURÉE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

INALIÉNABILITÉ DES ACTIONS : Les actions de la société sont inaliénables pendant une durée de deux ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : Monsieur Cédric, Jimmy, Emmanuel OGUENIN, demeurant rue de Roseau 97130 CAPESTERRE BELLE EAU

IMMATRICULATION : au RCS de BASSE-TERRE

Pour avis,

MODIFICATIONS

FC07071



NOTAIRES PRESQU'ÎLE ASSOCIÉS
20 avenue Jean de Neyman, BP 227
44505 LA BAULLE Cedex
Tél : 02 40 11 25 25

AMAX

Société Civile Immobilière

Au capital de 304.90€

Siège social : 86 avenue des Ondines

44500 La Baule-Escoubiac

RCS de Saint-Nazaire 382 395 671

TRANSFERT DU SIÈGE

Aux termes d'une décision des associés

en date du 05 octobre 2022, il résulte que : le siège social a été transféré à SAINT-FRANÇOIS (97118), Résidence Belle-Allées 27.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de SAINT-NAZAIRE.

Pour avis,
La Gérance.

FC07073



FIDUCIAL
SOFIRAL

CENTRALE EDOUARD

Société à responsabilité limitée
au capital de 152 000 euros
Parc d'activité de Houelbourg
8/9 Rue des Energies
97122 BAIE-MAHAULT
393 883 558 RCS POINTE A PITRE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 septembre 2022, les associés ont nommé : **ROUYAR Steve** domicilié au 675 rue de l'Industrie, 97122 BAIE-MAHAULT, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de Monsieur Eric DESGRANGES, **Mme KARAM Katerine** domiciliée Les Galeries de Houelbourg Angle des Rues des Energies, 97122 Baie-Mahault, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant dont le mandat est renouvelé.

Pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Pour avis
La Gérance

DISSOLUTIONS

FC07066

JOLI TENDANCE FWI

SARL au capital de 1000,0€.
Siège social : 17 rue de belle rivière
97115 Sainte-rose.
902410406 RCS Pointe-à-Pitre

Le 30/06/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme Livia LUISSINT, 17 Route de Belle Rivière 97115 Sainte-Rose, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège social de la Société. Modification au RCS de Pointe-à-Pitre.

FC07067

Le 31/12/2021, l'AGE de la sarl Assistance et Transports à Domicile et Opérations Multiservices, Assist'Adom, capital 7500€, Rt de Dubedou 97118 St-François, rcs Pointe à Pitre 534637582 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur Christian Mionnet sis Rt de Dubedou 97118 St-François et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter de cette même date. rad rcs Pointe à Pitre.

FC07068

Le 31/12/2022, l'AGE de de la sarl Assistance et Transports à Domicile et Opérations Multiservices, assist'adom, capital 7500€, Rt de Dubedou 97118 St-François, rcs pointe à pitre 534637852 décide la dissolution anticipée de la société à compter de cette même date, nomme liquidateur Christian Mionnet sis Rt de Dubedou 97118 St-François et fixe le siège de liquidation au siège social. rcs pointe à pitre.

FC07072

TotalEnergies Marketing Guadeloupe

Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 800 048,00 EUR
Immeuble Adonis ZAC Houelbourg Sud
BP 2142 - 97194 JARRY CEDEX
387 668 916 RCS POINTE A PITRE

AVIS DE DISSOLUTION

Par décisions en date du 30 septembre 2022, TotalEnergies Marketing Services - 542034921 RCS NANTERRE - Associé unique de la société TotalEnergies Marketing Guadeloupe (l'Absorbée), a approuvé en toutes ses dispositions, le projet de traité de fusion conclu le 27 juin 2022 aux termes duquel la société TotalEnergies Marketing Guadeloupe, société Absorbée, fait apport à titre de fusion de l'intégralité de son patrimoine à la société (« l'Absorbante ») : TotalEnergies Marketing Caraïbes Société par Actions Simplifiée au capital de 280 288 EUR Zone Industrielle Californie 97 232 Lamentin 672 049 715 RCS Fort de France Conformément au traité de fusion, la fusion est devenue définitive le 30 septembre 2022 à 24 heures (« Date d'Effet Juridique »), ainsi qu'il résulte des décisions de l'Associé unique de l'Absorbante adoptées le 30 septembre 2022. A cette date, la société TotalEnergies Marketing Guadeloupe a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion et sera radiée du registre du commerce et des sociétés. Pour avis,

RÉGIMES MATRIMONIAUX

FC07069

Changement de régime matrimonial

Eric Alain Gérard GUIIS né à BORDEAUX le 29/04/1966 et Florence Suzanne Michelle TENET née à MONTELLIMAR le 20/08/1959 demeurant à LE GOSIER, Appt 2612, Rés le Marisol, Bas-du-Fort, mariés à LE GOSIER le 19/09/2022 sous le régime de la communauté légale.

Modification du régime matrimonial opérée : séparation de biens

Notaire rédacteur : Jean-Baptiste LIBERATORE, 20 rue Jacques Prévert 33700 MERIGNAC acte du 10/10/2022. Élection de domicile pour oppositions : par lettre recommandée AR ou par acte d'huissier de justice dans les trois mois au notaire rédacteur. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.

VENTES

FC07065

Maître André LETIN

Avocat au Barreau de Guadeloupe,
Saint-Martin et Saint-Barthélemy,
9bis Rue de la République
97100 POINTE-A-PITRE

Tél. 0590 82 02 72 - Fax. 0590 8330 82

AVIS DETAILLE DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A LA REQUETE DE : LA BANQUE POSTALE, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 4 046 407 595 €, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 421 100 645, dont le siège social est 115 Rue de Sèvres, 75275 PARIS CEDEX 06, agissant poursuivies et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

AYANT POUR AVOCAT, Maître André LETIN, Avocat au Barreau de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, ayant son cabinet 9 bis Rue de la République, 97110 POINTE-A-PITRE, Tél. 0590 82 02 72 ; té-

lécopie 0590 83 30 82.

Il sera procédé à la vente sur saisie immobilière comme indiqué ci-après le **24 NOVEMBRE 2022 à 10 heures**, au Palais de Justice, Tribunal Judiciaire de Pointe-à-Pitre, 16 Rue Dugommier, **97110 POINTE A PITRE**.

Sur la commune des Abymes Guadeloupe, Raizet, un terrain bâti, cadastré sous les références suivantes : section CV n°360, lieudit L'UNION, d'une contenance de 00ha 03a 56ca ;

Sur ledit terrain concerné cadastré Section CV n°360, lieudit L'UNION, il existe une construction en dur, comprenant deux niveaux ; une habitation avec entrée au niveau de rez de jardin, et une autre au-dessus avec l'entrée opposée en RDC, ainsi décrit :

- Au RDC, un appartement n°1, hall d'entrée, séjour, kitchenette, chambre 1, salle de bains chambre 1, chambre 2, chambre 3, dégagement, mezzanine, véranda, le tout d'une superficie de 102,66 m².

- Au RDJ, un appartement n°2, comprenant kitchenette, buanderie, séjour, dégagement, chambre 1, WC, salle d'eau, chambre 2, véranda, le tout d'une superficie de 81,36 m², la véranda étant de 18,51 m² ;

- La surface plancher total étant de RDC + RDJ soit 184,02 m²

LA VENTE aura lieu le **24 NOVEMBRE 2022 à 10 heures**, au Palais de Justice, Tribunal Judiciaire de Pointe-à-Pitre, 16 Rue Dugommier, **97110 POINTE A PITRE**.

AU DELA DE CETTE DATE TOUT AMATEUR RESTANT INTERESSE AURA 10 JOURS POUR PORTER UNE SURENCHERE DE 10 % DU PRIX ATTEINT

Il peut être pris connaissance par tout amateur éventuel du cahier des conditions de la vente qui peut être consulté au greffe du juge de l'exécution ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

MISE A PRIX : 95000 Euros
Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier de vente.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat du barreau de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS à Me André LETIN, avocat à Pointe-à-Pitre (9711), 9 bis Rue de la République, **97110 POINTE A PITRE**, téléphone 0590 820272 ; télécopie 0590 833082, et au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Pointe-à-Pitre, 16 Rue Dugommier, 97110 POINTE A PITRE, où le cahier des conditions de vente n°20/00061, peut être consulté.

FCI00958

C. O. F.
Cabinet d'Avocats

www.cofd-avocats.com

AVIS DETAILLE

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SURENCHERE

A la requête de :
LA S.A.S. ESPACE CREATION - Société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 421 742 347 - dont le siège est situé : Centre Commercial La Rouvière 83, Boulevard du Redon, 13009 MARSEILLE

Représentée par son Président Monsieur Eric, Arthur CARLIER, Né le 20 septembre 1964 à MARSEILLE (13), de nationalité française, demeurant 72, Boulevard François Arlaud 13009 MARSEILLE

Ayant pour avocat constitué la SELARL CQFD AVOCATS, Représentée par Maître Jan-Marc FERLY, Avocat au Barreau de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, 3 quai Ferdinand de Lesseps, 97110 POINTE A PITRE, T. 05.90.21.18.18, F 05.90.21.18.20

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques sur surenchère devant le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de

BASSE TERRE, siégeant au Palais de Justice de ladite ville, ZAC de Calebassier, 97100 BASSE TERRE, le **Mardi 22 novembre 2022 à 10 heures 30**, avec une mise à prix de **SOIXANTE-SIX MILLE EUROS (66.000 €)** du bien immobilier dont la désignation suit :

Sur la Collectivité de SAINT-MARTIN (97150), les biens et droits immobiliers dans un ensemble immobilier « Résidence des Navigateurs » sur neuf parcelles de terre au lieu-dit rue de Spring et cadastrées sous les relations suivantes :

BE 933 - 934 - 935 - 936 - 937 - 938 - 939 - 940 - 941, dans le bâtiment Cottage COOK :

Le lot numéro QUARANTE NEUF (49) consistant en un local à usage d'habitation de type F2,

Le lot numéro CENT TROIS (103) consistant en un emplacement de stationnement,

Et les 2/10000ème de la propriété du sol et des parties communes générales

Et tels que ledit biens et droits immobiliers qui précèdent se poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, dépendances, et immeubles par destination, servitude pouvant y être attachée et mitoyenneté, sans aucune exception ni réserve.

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Elles ne pourront être inférieures à 500€.

Tout intéressé peut prendre communication du Cahier des Conditions de Vente au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de BASSE TERRE, Palais de Justice, ZAC de Calebassier, 97100 BASSE TERRE.

Aucune visite des lieux ne sera organisée.

Fait à POINTE A PITRE, le 18 octobre 2022

Jan-Marc FERLY, Avocat à la Cour

FCI00959



www.cofa-avocats.com

AVIS SIMPLIFIE

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SURENCHERE

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BASSE TERRE, siégeant au Palais de Justice de ladite ville, ZAC de Calebassier, 97100 BASSE TERRE, le

Mardi 22 novembre 2022 à 10heures30

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques sur surenchère du bien immobilier dont la désignation suit :

Sur la Collectivité de SAINT-MARTIN (97150), les biens et droits immobiliers dans un ensemble immobilier « Résidence des Navigateurs » sur neuf parcelles de terre au lieu-dit rue de Spring et cadastrées sous les relations suivantes :

BE 933 - 934 - 935 - 936 - 937 - 938 - 939 - 940 - 941, dans le bâtiment Cottage COOK :

Le lot numéro QUARANTE NEUF (49) consistant en un local à usage d'habitation de type F2,

Le lot numéro CENT TROIS (103) consistant en un emplacement de stationnement,

Et les 2/10000ème de la propriété du sol et des parties communes générales

Et tels que ledit biens et droits immobiliers qui précèdent se poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, dépendances, et immeubles par destination, servitude pouvant y être attachée et mitoyenneté, sans aucune exception ni réserve.

Les enchères seront ouvertes avec une mise à prix de **SOIXANTE SIX MILLE EUROS (66.000€)**. Elles ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Tout intéressé peut prendre communication du Cahier des Conditions de Vente au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de BASSE TERRE, Palais de Justice, ZAC de Calebassier, 97100 BASSE TERRE.

Aucune visite des lieux ne sera organisée.

Fait à POINTE A PITRE, le 18 octobre 2022

Jan-Marc FERLY Avocat à la Cour
Associé Gérant

**Abonnez-vous
au Probant
en ligne !**

Sans vous déplacer

24 H / 24

7 Jours / 7

Paiement sécurisé

www.leprobant.fr